

Séance du mercredi 12 mai 2010

N°3/2010

Excusés : François Bornier, Claude Pousset.

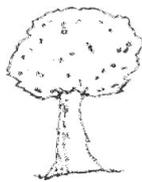


Salle de rencontres et loisirs

La séance de conseil débute par l'accueil des responsables du cabinet BQ+A, Messieurs Quirot et Lenoble venus nous présenter l'avant projet sommaire (A.P.S.) de la future salle de rencontres et loisirs. Prenant en compte les différentes remarques émises depuis la présentation de l'esquisse en fin d'année, l'architecte a réalisé une nouvelle maquette : le bâtiment a une forme cubique avec un toit terrasse comportant quatre puits diffuseurs de lumière zénithale. La distribution des pièces annexes sur le pourtour de la salle paraît intéressante. Le projet de construction en ossature bois est confirmé. A présent, le conseil dispose d'un délai de deux semaines pour approuver, avec ou sans réserves, ou rejeter la proposition.

Lors de cette rencontre, M. Quirot nous a remis de nouveaux plans. Les personnes qui souhaitent en prendre connaissance pourront venir les consulter les jours de permanence.

Ecocertification des forêts communales



Suite à une rencontre entre les maires du canton, la CCPSS et l'association ABCF (Association Bourguignonne de Certification Forestière), dont le but était de présenter l'écocertification et ses avantages en matière de vente des bois, le maire propose d'adhérer à la politique de gestion durable définie par l'ABCF. Pour les 702 hectares de la forêt communale de Francheville, le coût de l'adhésion s'élèverait à 397,46 euros pour une durée de 5 ans, soit environ 80 € par an.

Après délibération, cette adhésion est rejetée par 5 voix contre, 2 pour et 1 abstention.

Opération « 1 fruit à la récré »



Dans le cadre de l'opération « Un fruit à la récré » pilotée par l'union européenne, l'achat et la distribution des fruits ainsi que l'animation ont été confiés à Jacqueline Burkhalter, gérante de La Clairière.

La commune lui rembourse les achats de fruits et doit également l'indemniser pour le temps passé auprès des enfants, à raison de deux heures par semaine d'école, durant l'année scolaire. Le conseil délibère et décide de fixer le prix à 10 €/heure.

.../...

Renouvellement de la convention avec la SPA

La convention actuelle arrivera à échéance en fin d'année. Il convient donc d'en établir une nouvelle à partir du 1^{er} janvier 2011. Cette convention fixe les responsabilités de la commune et de la SPA en cas de découverte d'animaux domestiques errant sur le territoire de la commune. La SPA récupère les animaux signalés par la commune après que celle-ci les ait placés dans un endroit bien déterminé. Le coût annuel s'élève à 0,40 euros par habitant, soit 100 euros.

Aux termes de l'article L 211-24 du code rural, les communes sont tenues d'avoir une fourrière sur leur territoire et de la faire fonctionner conformément à la loi (locaux adaptés, visites vétérinaires...). Préférant confier cette tâche à la SPA, le conseil accepte à l'unanimité de renouveler cette convention.



RAPPEL : quelques chiens (toujours les mêmes !) divaguent régulièrement dans les rues du village. Une nouvelle fois, nous sollicitons les propriétaires pour qu'ils agissent afin que les désagréments occasionnés ne se produisent plus.

Communauté de Communes du Pays de St Seine



Le jumelage de Radjviliskis (Lituanie) avec le canton de St Seine est en cours et pour que sa validation soit possible, la C.C.P.S.S. doit avoir dans ses statuts la compétence « Coopération décentralisée ». Par conséquent, chaque commune du canton doit délibérer sur ce transfert de compétence. A l'unanimité, le conseil donne son accord.

Divers

Fête du Bois à Francheville : la 4^{ème} édition de cette fête aura lieu le dimanche 30 mai prochain. A cette occasion, nous avons sollicité l'aide des villageois. Plusieurs d'entre vous sont déjà inscrits pour nous prêter main forte, mais ce n'est pas tout à fait suffisant.

Si quelques personnes supplémentaires sont disponibles **samedi 29 mai plus particulièrement**, dimanche 30 ou encore lundi 1er juin, nous leur proposons de venir nous retrouver à la mare dès 8h30. La mise en place de nombreux stands et les préparatifs divers nécessitent une participation plus importante. Le foyer rural sera heureux d'accueillir toutes les bonnes volontés qui pourront venir rejoindre l'équipe en place.



Message à l'attention des riverains et résidents proches de la mare :

à l'occasion de la fête du Bois, la rue des Bordes sera fermée à la circulation des véhicules à moteur, comme pour la fête patronale. Toutes les personnes habitant à proximité du lieu de la manifestation sont invitées à prendre leur disposition dès le samedi 29 pour éviter d'être gênées en cas de déplacement avec leur automobile. Merci d'avance pour votre compréhension.

Tour cycliste de Côte d'Or : les 28, 29 et 30 mai prochain aura lieu le tour cycliste de Côte-d'Or. Lors de la première étape (Dijon-Pouilly) les coureurs, venant de Vernot, passeront à Francheville et y effectueront un "rush" entre 15h et 15h30. Ils poursuivront ensuite vers Prairay et Saint-Seine-l'Abbaye. La caravane publicitaire composée d'une vingtaine de véhicules devancera les coureurs d'environ trois quarts d'heure. Soyez donc prudents si vous empruntez la route à ces horaires.

ATTENTION : pas de permanence **samedi 29 mai** en raison des préparatifs de la fête du Bois.